

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Le 22 mars 2022, le Conseil municipal de La Caillère Saint Hilaire, dûment convoqué individuellement et par courrier électronique s'est réuni à **18H30** en séance ordinaire à la salle polyvalente derrière la mairie sous la présidence de Monsieur PUAUD Maurice, Maire.

Date convocation le 15/03/2022

Présents : PUAUD Maurice, AMORY-BILLAUD Aurélie, RAUD Marie-Thérèse, DUGAS Jean-Noël, POIRIER Florian, PUAUD Gwenn-Aël, COULAIS Clara, TEBAST Serge, PEAUD Christian, TRIGATTI Danielle, TURCAUD Robert.

Absents excusés : GUERINEAU Karl (pouvoir à Christian PEAUD), GUICHETEAU Lucie (pouvoir à Florian POIRIER), BRUEL Ghislaine.

Serge TEBATZ est désigné secrétaire de séance.

## 2022\_03\_01 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire sort de la réunion, le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Madame Aurélie AMORY-BILLAUD, Maire délégué en charge des finances, qui présente les chiffres du compte administratif 2021.

	<b>Budget 2021 + décisions modificatives</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
Section de Fonctionnement – Dépenses 2021	1 024 658.33 €	810 733.41 €
Section de Fonctionnement – Recettes 2021	1 024 658.33 €	1 033 712.33 €
Résultat de l'exercice 2021		222 978.92 €
<i>Résultat 2020 (article 002)</i>	0	0
<b>Résultat cumulé consolidé - excédent</b>		<b>222 978.92 €</b>

Section d'Investissement – Dépenses 2021	1 210 450.68 €	271 671.30 €
Section d'Investissement – Recettes 2021	1 210 450.68 €	439 187.05 €
Résultat de l'exercice 2021		167 515.75 €
<i>Résultat 2020 (article 001)</i>	250 271.91 €	250 271.91 €
<b>Résultat cumulé consolidé - excédent</b>		<b>417 787.66 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif 2021.

Présents : 11 Votants : 12 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 4

## 2022\_03\_02 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021.

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 4

## 2022\_03\_03 BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le résultat de fonctionnement 2021 présente un excédent de fonctionnement net cumulé de 222 978.92 €, la section d'investissement présente un excédent de 417 787.66 € et peut financer les restes à réaliser qui sont de : 5 000 € en dépenses d'investissement.

- le résultat de fonctionnement 2021 du Budget principal de la commune est réparti comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022 :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021</b>	<b>222 978.92 €</b>
Section de Fonctionnement -Recettes (art. 002)	222 978.92 €
Section d'Investissement – Recettes (art. 1068)	0 €
Section d'Investissement (art. 001) Recettes	417 787.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'affectation des résultats 2021.

Présents : 11    Votants : 13    Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 4

## 2022\_03\_04 TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

A noter qu'à la suite de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été réattribuée à l'ensemble du bloc communal. De ce fait, il convient d'indiquer uniquement le total sans mention supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de **1%** des taux d'imposition : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL FIXE les taux 2021 comme suit avec une augmentation de 1 % :

- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33.14 %** (2021 : 32.81 %)
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **58.12 %** (2021 : 57.54 %)

Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

## 2022\_03\_05 BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Aurélie AMORY BILLAUD présente le projet de Budget primitif principal 2022 présenté à la commission des finances.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 136 433.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 320 110.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget primitif 2022 par chapitres et par opérations.

Votants : 13    Pour : 8    Contre : 5    Abstention : 0

## 2022\_03\_06 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire sort de la réunion, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame Aurélie AMORY-BILLAUD, Maire délégué en charge des finances, qui présente les chiffres du compte administratif 2021.

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>	<b>Budget 2021 + décisions modificatives</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
Section de Fonctionnement – Dépenses 2021	148 192.77 €	133 541.99 €
Section de Fonctionnement – Recettes 2021	148 192.77 €	46 370.55 €
Résultat de l'exercice 2021		-87 171.44 €
<i>Résultat 2020 (article 002)</i>		106 692.77 €
<b>Résultat cumulé consolidé - excédent</b>		<b>19 521.33 €</b>

Section d'Investissement – Dépenses 2021	200 386.86 €	13 779.92 €
Section d'Investissement – Recettes 2021	200 386.86 €	32 982.59 €
Résultat de l'exercice 2021		19 202.67 €
<i>Résultat 2020 (article 001)</i>		125 744.09 €
<b>Résultat cumulé consolidé - excédent</b>		<b>144 946.76 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal vote le compte administratif 2021 du budget annexe d'assainissement.

Présents : 11 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

### **2022\_03\_07 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Assainissement dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du Budget Annexe Assainissement.

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### **2022\_03\_08 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le résultat d'exploitation 2021 du Budget annexe Assainissement présente un excédent d'exploitation net cumulé de **19 521.33 €**. Il n'y a pas de besoin de financement de l'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget assainissement, comme suit :

## AFFECTATION DU RESULTAT 2021

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021</b>	<b>19 521.33 €</b>
Section de fonctionnement recettes - article 002	19 521.33 €
Section d'investissement recettes - article 001	144 946.76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'affectation du résultat 2021 du Budget annexe Assainissement.

Présents : 11    Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### **2022\_03\_09 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022**

Madame Aurélie AMORY BILLAUD présente le projet de BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022 préparé par la commission des finances.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 50 557.00 € (dépenses et recettes)
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 207 946.76 € (dépenses et recettes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget primitif 2022 du Budget annexe Assainissement.

Présents : 11    Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### **2022\_03\_10 BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire sort de la réunion, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame Aurélie AMORY-BILLAUD, Maire délégué en charge des finances, qui présente les chiffres du compte administratif 2021.

<b>BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE</b>	<b>Budget 2021 + décisions modificatives</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
Section de Fonctionnement – Dépenses 2021	27 802.00 €	4 515.88 €
Section de Fonctionnement – Recettes 2021	27 802.00 €	47 690.99 €
Résultat de l'exercice 2021		43 175.11 €
<i>Résultat 2020 (article 002)</i>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>Résultat cumulé consolidé - excédent</b>		<b>48 175.11 €</b>

Section d'Investissement – Dépenses 2021	25 439.36 €	17 311.49 €
Section d'Investissement – Recettes 2021	25 439.36 €	7 467.21 €
Résultat de l'exercice 2021		-9 844.28 €
<i>Résultat 2020 (article 001)</i>		5 972.15 €
<b>Résultat cumulé consolidé - excédent</b>		<b>-3 872.13 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote du compte administratif 2021 du Budget annexe Assiette Gourmande.

Présents : 11    Votants : 12    Pour : 7    Contre : 5    Abstention : 0

### **2022\_03\_11 BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE - COMPTE DE GESTION 2021**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECLARE que le compte de gestion du budget annexe Assainissement dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; Le Conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2021 du Budget annexe Assiette gourmande dressé par le Trésorier et qui reprend les chiffres du compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 du Budget annexe Assiette gourmande.

Présents : 11    Votants : 13    Pour : 8    Contre : 5    Abstention : 0

## 2022\_03\_12 BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2021 du Budget annexe Assiette Gourmande, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement net cumulé de 48 175.11 € et qu'il y a un besoin de financement dû au déficit d'investissement de 3 872.13 €.

Il est proposé d'affecter le résultat 2021 de fonctionnement du Budget annexe Assiette Gourmande comme suit :

### AFFECTATION DU RESULTAT 2021

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021</b>	<b>48 175.11 €</b>
Section de fonctionnement - recettes – article : 002	<b>44 302.98 €</b>
Section d'investissement - recette article 1068	<b>3 872.13 €</b>
Section d'investissement – dépenses article 001	<b>-3 872.13 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'affectation du résultat 2021 du Budget annexe Assiette gourmande.

Présents : 11    Votants : 13    Pour : 8    Contre : 5    Abstention : 0

## 2022\_03\_13 BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE

Madame Aurélie AMORY BILLAUD présente le projet de BUDGET 2022 du Budget ANNEXE ASSIETTE GOURMANDE préparé par la commission des finances :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 67 106.00 € (dépenses et recettes)  
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 46 472.89 € (dépenses et recettes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget primitif 2022 du Budget annexe Assiette gourmande.

Présents : 11    Votants : 13    Pour : 8    Contre : 5    Abstention : 0

## 2022\_03\_14 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES VERGERS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire sort de la réunion, le conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame Aurélie AMORY-BILLAUD, Maire délégué en charge des finances, qui présente les chiffres du compte administratif 2021.

<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VERGERS</b>	<b>Budget 2021 + décisions modificatives</b>	<b>Compte administratif 2021</b>
Section de Fonctionnement – Dépenses 2021	165 771.39 €	9 000.00 €
Section de Fonctionnement – Recettes 2021	165 771.39 €	9 000.00 €
Résultat de l'exercice 2021		0

Section d'Investissement – Dépenses 2021	291 540.78 €	9 000.00 €
Section d'Investissement – Recettes 2021	291 540.78 €	0
Déficit de l'exercice 2021		-9 000.00 €
<i>Déficit reporté 2020 (article 001)</i>		-145 770.39 €
<b>Résultat cumulé consolidé - excédent</b>		<b>-154 770.39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le compte administratif 2021 du Budget annexe du Lotissement des Vergers.

Présents : 11    Votants : 12    Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

**2022\_03\_15**

## **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES VERGERS - COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2021 du Budget annexe Lotissement des Vergers dressé par le Trésorier et qui reprend les chiffres du compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget annexe du lotissement des Vergers.

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

## **AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DES VERGERS 2021**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement étant équivalentes il n'y a pas d'affectation de résultat à réaliser.

## **2022\_03\_16 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES VERGERS - BUDGET PRIMITIF 2022**

Madame Aurélie AMORY BILLAUD présente le projet de BUDGET 2022 du Budget ANNEXE LOTISSEMENT DES VERGERS préparé par la commission des finances :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :	158 775.39 € (dépenses et recettes)
- SECTION D'INVESTISSEMENT :	272 781.17 € (dépenses et recettes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget primitif 2022 du Budget annexe lotissement des Vergers.

Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

## **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Son montant, fixé par l'assemblée délibérante, doit être déterminé par les avantages, de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.

Certaines occupations privatives du domaine public peuvent être consenties à titre gratuit, il faut qu'un intérêt public le justifie et que l'activité exercée sur le domaine public ne soit pas à caractère lucratif.

## **2022\_03\_17 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Demande du Groupe AZALEE**, assistant technique du groupe ALTITUDE INFRASTRUCTURE pour la pose d'un local technique sur la parcelle section A N°773 (ce bâtiment de 12 m<sup>2</sup> a vocation à servir de local technique pour le réseau de collecte de la fibre optique dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit sur la Vendée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une redevance annuelle pour le groupe AZALEE de 1 000 € et charge le Maire de signer la convention.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

## **PROJET DE STATION-SERVICE - PLACE SAINT JEAN**

Suivant la réglementation, une redevance annuelle doit être établie et incluse dans l'arrêté d'autorisation d'occupation du Domaine public.

Une discussion a lieu sur l'opportunité d'une redevance annuelle pour la station-service avec pour arguments que l'espace public va être occupé de façon permanente 24H sur 24H et d'autres arguments actant que c'est un commerce local et qu'une redevance peut le pénaliser.

Un tour de table permet à chacun de se positionner sur un montant de redevance. Plusieurs votes ont lieu avec des montants différents de redevance annuelle : 5 000 €, 2 000 €, 1 000 €, ou 0 € qui n'ont pas permis de dégager de majorité.

## **2022\_03\_18 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DELIBERATION SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Il est rappelé que la commune exerce la compétence assainissement collectif et que le service public de l'assainissement collectif est actuellement géré en Délégation de Service Public par la SAUR. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans ce contexte, il appartient donc à la commune de déterminer le mode de gestion devant être mis à en œuvre à compter de cette échéance pour la gestion de l'assainissement collectif sur son territoire.

1. Soit un contrat de Délégation de Service Public,
2. Soit la gestion directe de l'assainissement collectif avec l'emploi de personnel technique pour l'entretien des stations d'épuration et pour la gestion des clients (factures, suivi etc...).

Suivant le rapport, il apparaît opportun à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec une échéance au 31 décembre 2028 de choisir le même mode de gestion : Délégation de Service Public.

Il est rappelé au conseil municipal que la commune a constitué un groupement pour la conduite de la procédure à compter de la publicité obligatoire et jusqu'à la fin des négociations.

Après en délibéré, le conseil municipal choisit le mode de gestion par délégation de service public.

Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

## **2022\_03\_19 CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR ASSISTANCE DU SUIVI DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Depuis 2009, le Département de la Vendée, par convention avec la commune, assure une assistance technique pour le suivi des ouvrages d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour une nouvelle convention pour assistance du suivi du service de l'assainissement collectif avec le Département 85.

Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

## **2022\_03\_20 CONVENTION AVEC VENDEE EXPANSION : RENOVATION DE LA MAIRIE**

Lors de la commission travaux mairie-école, les membres ont décidé de rénover la mairie actuelle.

Pour les travaux de rénovation de la mairie actuelle : VENDEE EXPANSION propose une convention incluant une étude de faisabilité et une définition du coût de rénovation, d'un montant de 3 500 €HT.

Le coût de l'étude est identique en incluant, en plus, la rénovation de ces 2 salles : salle polyvalente et salle du 3<sup>e</sup> âge, ce qui permettrait d'avoir une estimation du coût et des travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une convention avec VENDEE EXPANSION incluant une étude de faisabilité et une définition du coût de rénovation de la mairie et des salles polyvalente et du 3<sup>e</sup> âge, d'un montant de 3 500 €HT.

Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0